



# COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

*Nous sommes là pour vous!*

## UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Bonjour,

J'espère que tout le monde se porte bien. Je tiens à souligner la solidarité et l'entraide dont font preuve les membres de notre communauté en ce temps de pandémie. Par le biais de cette infolettre, je partage avec vous les dernières informations disponibles pour soutenir les personnes et les entreprises qui sont affectées par la COVID-19.

Plusieurs d'entre vous m'ont fait part de vos inquiétudes en ce qui concerne le paiement de votre loyer commercial : vous avez été entendus! La nouvelle Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial offre une baisse de 75% du loyer des petites entreprises, des organismes à but non lucratif et des organismes de bienfaisance admissibles qui sont touchés par la COVID-19.

Par cette aide, notre gouvernement offre aux propriétaires de prendre en charge 50% du loyer commercial pour les mois d'avril, de mai et de juin. Le locataire s'engage à payer 25% et le propriétaire accepte une perte de 25%. Ainsi, le propriétaire s'assure d'être payé à hauteur de 75% et de conserver son locataire pour le moment de la reprise économique. Par cette mesure, une aide supplémentaire est offerte à nos entreprises et à nos organismes qui font face aux défis liés à la COVID-19.

Notre gouvernement continue de raffiner ses programmes tout en dévoilant de nouvelles mesures afin que personne, quelles que soit sa situation, ne soit laissée dans une position de vulnérabilité pendant cette période difficile.

Je vous invite à consulter le site CANADA.CA pour obtenir toutes les informations fiables dont vous avez besoin. N'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Marie-Claude Bibeau**



COVID-19 et saison des impôts - p.2

Soutien aux entreprises et organismes - p.3

Soutien sectoriel- p.7

Ressources utiles - p.8

Meilleures pratiques sanitaires - p.9

# COVID-19 ET SAISON DES IMPÔTS

Les contribuables ont jusqu'au 1er septembre 2020 pour payer leurs impôts à l'Agence du revenu du Canada. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera à ces montants durant cette période.

La date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers pour 2019 est reportée au **1er juin 2020**.

Si, toutefois, vous touchez l'Allocation canadienne pour enfants, des versements du crédit pour la TPS ou encore le Supplément de revenu garanti du fédéral, vous êtes encouragés à ne pas retarder la production de votre déclaration afin que vos prestations soient bien calculées.

Pour en savoir plus, consulter le lien suivant <https://bit.ly/3a6LFLb> ou téléphoner au **1-800-959-7775** (du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00).

	FÉDÉRAL	PROVINCIAL
Date limite de remise de la déclaration d'impôts	1er juin	1er juin
Date recommandé de remise de la déclaration d'impôts	30 avril	30 avril
Date limite pour le paiement des impôts	1er septembre	31 juillet

# SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

---

## SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

La **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** permet d'accorder aux employeurs admissibles une subvention salariale correspondant à 75% du salaire jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars.

La SSUC permettra de réembaucher les travailleurs mis à pied en raison de la COVID-19, de prévenir d'autres pertes d'emploi et de mieux se préparer à la reprise des activités normales après la crise.

**Vous pouvez présenter une demande dès maintenant.** Depuis l'ouverture de la période de demande, plus de 44 000 entreprises ont présenté leur demande.

### Comment faire une demande

Il y a trois façons de présenter une demande :

1. En se connectant à *Mon dossier d'entreprise* de l'Agence du Revenu du Canada (<https://bit.ly/2yWkULu>);
2. En présentant une demande à l'aide de *Représenter un client* pour les représentants d'entreprises (<https://bit.ly/2Yhcaug>);
3. En utilisant l'application *Formulaires Web* avec votre code d'accès Web (<https://bit.ly/2We8KFO>).

# SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

---

## SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

### Quand s'attendre à recevoir un paiement

La SSUC est payée par dépôt direct ou par chèque.

Vous pouvez généralement vous attendre à recevoir votre paiement dans les 10 jours ouvrables si vous vous êtes inscrit au dépôt direct. Les premiers versements seront effectués le 7 mai 2020.

Si vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct, veuillez prévoir plus de temps pour que votre chèque soit livré par la poste à l'adresse indiquée sur votre compte de paie.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3d01TqI>

# SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

---

## AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL

L'**Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)** a pour objectif de réduire les loyers de 75% pour les petites entreprises qui ont été touchées par la COVID-19. Ce soutien sera également offert aux organismes à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance.

Des prêts-subventions seront accordés aux propriétaires d'immeubles commerciaux hypothéqués admissibles. Cela couvrira 50% des trois loyers mensuels payables en avril, mai et juin par les petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières.

Les prêts accordés seront radiés si le propriétaire d'un immeuble hypothéqué accepte de réduire d'au moins 75 % le loyer des petites entreprises en location, et ce, en vertu d'un accord de remise de loyer qui prévoira qu'aucun locataire ne pourra être expulsé durant la période visée par l'accord. La petite entreprise en location couvrirait le reste, soit jusqu'à 25 % du loyer mensuel.

Pour être admissible, il faut payer moins de 50 000 \$ par mois en loyer et avoir temporairement interrompu ses activités ou avoir essuyé une diminution de ses revenus avant la COVID-19 d'au moins 70 %.

L'AUCLC devrait être opérationnelle d'ici le milieu du mois de mai.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3f4T1BN>

# SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

---

## CENTRAIDE ESTRIE

### **Soutien via le programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

Dans le cadre de l'investissement fédéral de **9 millions \$** pour soutenir les organismes locaux oeuvrant auprès des aînés, les organismes de charité enregistrés de notre région peuvent dès maintenant présenter une demande de financement auprès de Centraide Estrie en visitant le lien suivant : <https://bit.ly/3eYrSAb>.

Il faut prévoir un délai maximal de :

- 15 jours ouvrables pour le traitement de la demande à partir de la réception du courriel d'engagement et du formulaire;
- 4 semaines de décaissement, le tout étant tributaire de la disponibilité des fonds.

Les organismes de charité enregistrés sont encouragés à présenter une demande le plus tôt possible.

En ce qui concerne le **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (350 millions \$)** en réponse à la COVID-19 du gouvernement du Canada, Centraide Estrie n'est pas en mesure de traiter des demandes en ce moment. Dès que nous aurons plus de détails sur les modalités, nous diffuserons largement ces informations afin d'expliquer aux organismes communautaires la démarche à suivre pour déposer une demande.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3eYrSAb>.

# SOUTIEN SECTORIEL

---

## **STRATÉGIE NATIONALE DE RECHERCHE MÉDICALE POUR LUTTER CONTRE LA COVID-19**

Pour continuer de protéger la santé des Canadiens et d'être mieux préparés à en guérir, nous investissons plus de **1 milliard \$** dans la **Stratégie nationale de recherche médicale pour lutter contre la COVID-19**.

Cette stratégie soutient l'élaboration d'un vaccin et de médicaments ainsi que le suivi du virus.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3aQ9CpA>.

# RESSOURCES UTILES

---

Vous trouverez ci-dessous les liens les plus utiles afin de trouver les informations pour répondre à vos questions concernant la COVID-19.

## Situation actuelle

Mise à jour de l'écllosion de COVID-19 : <https://bit.ly/2yaBHdT>

Carte interactive et résumé des données : <https://bit.ly/3aRzP70>

Application Canada COVID-19 : <https://ca.thrive.health/>

## Votre santé

Faites une auto-évaluation : <https://ca.thrive.health/covid19/fr>

Ressources de sensibilisation : <https://bit.ly/2Sg2axq>

Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances : <https://ca.portal.gs/?lang=fr-ca>

## Soutien financier et économique

Pour les particuliers : <https://bit.ly/35flaBm>

Pour les entreprises : <https://bit.ly/3aSLe6t>

Par secteur : <https://bit.ly/2W7LQjz>

Pour les Canadiens à l'étranger : <https://bit.ly/2YhnVRq>

## Autres

Emplois en agriculture et en agroalimentaire : <https://bit.ly/3f2wZ2u>

Faire don d'équipement de protection individuelle : <https://bit.ly/3aNvVMs>

Fournir des produits et services pour aider le Canada dans sa lutte contre la COVID-19 : <https://bit.ly/2yUII9c>

# MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à [phac.inof.aspc@canada.ca](mailto:phac.inof.aspc@canada.ca).